



Communiqué commun

La semaine dernière et conformément à nos souhaits, les premières réunions entre les représentants du Conseil Départemental et notre Direction ont eu lieu, ce qui démontre, nous l'espérons, l'amorce d'une volonté de sortir de ce mouvement social.

Malgré des signes de « potentielles avancées » (courrier du Pdt BOUAD au DDSIS déjà diffusé) et surtout **en l'absence de décision concrète sur l'embauche de personnels pour le SDIS (pas de chiffres, pas d'échéancier)**, les organisations syndicales appellent à **un maintien de la grève**.

En effet, il semble qu'un décalage existe entre les paroles et les écrits du Président BOUAD et la volonté de les mettre en œuvre par son administration.

Compte tenu des éléments communiqués régulièrement et afin que le travail se poursuive et même s'accélère, nous souhaitons que cette grève s'exprime pour l'instant, **dans un climat serein au sein de l'institution SDIS**.

En effet, il serait délétère que des tensions ou des crispations entre catégories ou statuts puissent émerger car ceci conduirait inévitablement à une fragilisation du mouvement qui reste légitime.

Les organisations syndicales rappellent (règlement intérieur) et demandent aux personnels grévistes de n'assurer que leurs gardes postées sur leur cycle de travail et seulement s'ils sont réquisitionnés.

Par ailleurs, il est également demandé aux SP, de ne plus assurer de formation en temps de travail, ni bien sûr de garde volontaire afin de maintenir l'expression de la colère. (Prévenir impérativement l'EDIS en amont)

L'appel à une nouvelle journée d'action reste d'actualité. Elle est pour l'instant prévue le 17/10.

Cette position pourrait toutefois être revue suivant l'avancée des divers dossiers et suivant les échanges qui auront lieu avec nos différents interlocuteurs.

Comme toujours, nous vous tiendrons informés de la suite donnée au mouvement.

Tous unis dans ce combat légitime, nous aurons gain de cause.

Les Organisations Syndicales

PS : Une collecte départementale se mettra en place afin de pallier aux possibles retenues sur salaire. Si celle-ci s'avérait insuffisante les organisations syndicales prendraient en charge la différence.